

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 83/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^e Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^e Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAIU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

OBJET : ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE AUPRES D'UN PARTICULIER - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de La Cavalerie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Assainissement de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'acquérir une tractopelle pour les besoins du service Assainissement,

Considérant l'opportunité d'acquérir une tractopelle de marque JCB de 2006, de couleur jaune, 1 500 heures environ, boîte manuelle, bras télescopique, auprès de M. Yves SANCHEZ, au prix de 39 000 €,

Considérant que ce véhicule n'est pas soumis au contrôle technique ni aux Vérifications Générales Périodiques,

Considérant que le budget Assainissement de l'exercice 2025 prévoit les crédits nécessaires à cette acquisition,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix
POUR :

Article 1 : D'approuver l'acquisition d'une tractopelle de marque JCB de 2006, de couleur jaune, 1 500 heures environ, boîte manuelle, bras télescopique, auprès de M. Yves SANCHEZ, au prix de 39 000 €.

Article 2 – De dire que le financement de cette acquisition sera imputé sur le chapitre 21 du budget Assainissement de l'exercice 2025 pour 33 000 € et le solde sur le chapitre 21 du budget Assainissement de l'exercice 2026 pour 6 000 €.

Accusé de réception en préfecture
012-211200639-20251211-20251211_83-DE
Reçu le 12/12/2025

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes, contrats et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris l'acte de vente et le certificat de cession.

Article 4 – La présente délibération sera notifiée à M. Yves SANCHEZ et publiée conformément à la réglementation en vigueur.



Certifié exécutoire le
compte tenu de la publication le : 12/12 /2025
et de la transmission à la Ss Préfecture le : 12/12/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.